

LES PROGRES DE LA CITOYENNETE ROMAINE DANS LES PROVINCES ROMAINES DE SYRIE ET D'ARABIE SOUS LE HAUT-EMPIRE

Maurice Sartre

RESUME: La province romaine de Syrie, constituée dès Pompée, ne semble avoir été réellement organisée qu'au temps d'Auguste. Elle présente de fortes différences dans le degré d'hellénisation selon les régions, entre le Nord et le Sud, la côte et l'intérieur, les plaines et les montagnes. Cette situation, liée pour l'essentiel à l'état de l'urbanisation, n'est pas sans conséquence sur le développement social et culturel de la province durant le Haut-Empire.

Cette communication fait le point sur les progrès de la citoyenneté romaine en Syrie en s'appuyant sur un dépouillement quasi exhaustif des sources épigraphiques et fait apparaître une répartition des citoyens romains aussi bien dans l'espace que dans le temps. En laissant de côté les colonies romaines de Bérytos et d'Héliopolis, on peut montrer que l'époque de Claude constitue une première étape importante dans la diffusion de la citoyenneté auprès des notables provinciaux, y compris dans des zones qui échappent encore à l'autorité directe de Rome. On examine ensuite, par étape, les moments forts de cette diffusion et on tente de dresser une carte de répartition, avant que la *constitutio antoniniana* ne vienne mettre fin —au moins en apparence— à ce critère de différenciation juridique et sociale.

À l'occasion des dépouillements effectués pour le *Lexicon of Greek Personal Names*, j'ai dû constituer un fichier de tous les individus connus par les inscriptions dans les provinces de Syrie et d'Arabie aux époques romaine et byzantine. Parmi eux, les porteurs de *tria nomina* n'ont été retenus que dans la mesure où leur cognomen était grec ou sémitique, à l'exclusion des *cognomina* latins (même écrits en grec). Malgré cette restriction, cela fournissait une première base de départ pour une étude des citoyens romains de ces provinces. J'ai complété ce premier fichier par de nouveaux dépouillements prenant en compte tous les individus portant les *tria nomina* qui avaient échappé à la première enquête, pour voir si cela permettait une étude systématique de la citoyenneté romaine dans ces provinces, sur le modèle de l'étude conduite il y a quelques années par B. Holtheide pour l'Asie¹.

Autant dire tout de suite que les chiffres obtenus ne souffrent pas la comparaison avec ceux de Holtheide (6695 porteurs de *tria nomina* en Asie) et que les résultats présentés ici doivent être considérés comme provisoires. D'autant plus que

des lacunes documentaires dans les dépouillements (notamment sur la côte phénicienne) pèsent nécessairement sur les conclusions d'ensemble. Et des découvertes récentes, encore inédites, peuvent modifier localement les bases de l'étude en ajoutant subitement un nombre significatif d'individus, comme c'est le cas à Gerasa.

Avant de présenter quelques observations, je dois indiquer les limites de l'enquête et les méthodes mises en oeuvre, encore que celles-ci ne possèdent guère d'originalité par rapport aux pratiques habituelles dans ce type d'enquête onomastique et prosopographique. D'une part, les porteurs de *tria nomina* dont l'un des *cognomina* est grec ou sémitique sont, je crois, tous répertoriés, sauf ceux qui auraient été publiés très récemment. De tels *cognomina* ne garantissent évidemment pas que les individus soient indigènes (quoique cela paraisse une quasi certitude pour les *cognomina* sémitiques), mais, sauf indication contraire (mention d'une

1. B. Holtheide, *Römische Bürgerrechtspolitik und römische Neubürger in der Provinz Asia* (Freiburg [Breisgau] 1983).

origo précise), j'ai considéré que les individus étaient originaires du lieu de la trouvaille, ou du moins y vivaient. J'ai consenti à cette règle une exception de taille —mais indispensable— en excluant de l'enquête soldats et fonctionnaires impériaux, sauf lorsque l'on mentionnait expressément une origine syrienne ou arabe.

J'ai complété ce premier fichier en ajoutant les individus portant des cognomina latins (ou occidentaux) que le *Lexicon* ne retenait pas. Le dépouillement, fait en vue de ce colloque, est sans doute moins complet que celui des cognomina grecs et sémitiques. Néanmoins, pour la plupart des régions de Syrie et d'Arabie, je crois être parvenu à un dépouillement satisfaisant en utilisant les *IGLS* pour les régions couvertes par ce corpus (y compris un volume inédit de Nabatène méridionale² et les données des volumes en cours du Hauran), plus des publications ponctuelles pour Tyr, Zeugma, Gerasa, Palmyre, Apamée, etc... J'ai volontairement laissé de côté Doura-Europos où la documentation, en grande partie postérieure à 212, fait la part belle aux militaires. Cependant, quelques documents civils antérieurs (auxquels il faudrait ajouter les papyrus et parchemins du III^e siècle en cours de publication)³ apporteraient leur lot d'Aurelii. En excluant donc le cas de Doura, je crois que les lacunes risquent de se trouver surtout du côté de la Phénicie côtière pour laquelle nous ne disposons d'aucun corpus, ce qui oblige à des dépouillements longs et difficiles: la très faible représentation de Tyr et de Sidon dans les listes de citoyens romains ne permet pas de conclure qu'un faible nombre de citoyens en sont originaires ou y résident, du moins jusqu'à preuve du contraire⁴. J'espère, en complétant les dépouillements, corriger cette impression provisoire.

Une autre lacune consiste dans l'inventaire des Syriens de l'étranger, notamment les soldats. J'ai intégré, lorsque je les connaissais, des Aradiens, des Damascènes, mais ce serait une lourde tâche de repérer tous les Ἀντιοχεῖς, Λαοδικεῖς, Ἀπαμειῖς, Σελευκεῖς, etc..., avec les incertitudes que cela comporte quant à l'identité réelle de la cité représentée par ces ethniques. Cet aspect de l'inventaire devrait être réalisé pour une étude complète mais je ne crois pas qu'elle puisse modifier de façon considérable les conclusions actuelles

car les expatriés, en dehors des soldats et de quelques chevaliers, comptent assez peu de citoyens romains.

J'ai évoqué plus haut le cas des soldats, marins et fonctionnaires exclus de mon enquête. En sens inverse, j'ai conservé les vétérans, considérant que, soit, après une carrière à l'étranger, ils s'étaient retirés dans leur patrie d'origine, soit, étrangers au pays, ils y avaient fait souche; dans les deux cas, ils sont à l'origine de familles de citoyens romains vivant en Syrie ou en Arabie. On pourra discuter ce choix mais il m'a paru raisonnable.

Pour en finir avec les problèmes de méthode, j'ai bien entendu laissé de côté les colonies romaines de Bérytos et d'Héliopolis, ainsi que Ptolémaïs. Les autres colonies, de peu antérieures ou postérieures à la *constitutio antoniniana*, ne soulevaient pas de problème méthodologique particulier⁵.

Ces considérations préliminaires n'épuisent pas tous les pièges tendus à l'enquêteur, mais elles peuvent conduire le lecteur à s'interroger sur la validité de la démarche. En dépit de ces lacunes, dispose-t-on d'une base documentaire acceptable pour que l'étude mérite d'être tentée? La réponse m'a semblé positive. Sur un total d'environ 15000 individus répertoriés en Syrie et Arabie⁶, on obtient un peu plus de 1100 porteurs de *tria nomina*, tous confon-

2. Le volume est paru depuis la tenue du colloque, en novembre 1993: M. Sartre, *Inscriptions de la Jordanie IV: Petra et la Nabatène méridionale* (Paris 1993).

3. Cf. surtout D. Feissel et J. Gascou, "Documents d'archives romains inédits du Moyen Euphrate (II^e siècle ap. J.-C.)", *CRAI* (1989) 535-561.

4. Il faudrait ajouter aux listes utilisées ici les citoyens originaires de la partie sud de la Phénicie, de Ptolémaïs à Dora, ce que je n'ai pas eu le temps de faire.

5. Sur les colonies romaines de Syrie, Arabie et Mésopotamie, voir maintenant l'article de F. Millar, "The Roman coloniae in the Near East", in H. Solin et M. Kajava (éd.), *Roman Eastern Policy and Other Studies in Roman History, Proceedings of a Colloquium at Tvärminne*, 2-3 october 1987 (Helsinki 1990) 7-57.

6. Même en imaginant un peuplement minimal et constant de 1,5 à 2 millions d'habitants pour les deux provinces, avec un renouvellement des générations tous les 25 ans, c'est au moins 10 millions d'individus qui ont dû vivre dans les deux provinces entre Auguste et Dioclétien, sans doute le double ou plus. Avec 15000 individus répertoriés en six

du (1129). Si l'on exclut soldats et fonctionnaires, ce chiffre descend autour de 900, ce qui reste significatif. Cependant, le chiffre doit encore être réduit car il englobe aussi bien les nombreux *Flavii* du Bas-Empire que les citoyens d'Héliopolis et de Berytos. Ce sont surtout les seconds qui gonflent le chiffre indiqué ci-dessus (environ 200 individus pour la double colonie auxquels on ajoutera une cinquantaine de *Flavii* du Bas-Empire). Ces réserves étant faites, il reste 685 noms utilisables dans les tableaux servant de base à nos observations.

Deux approches croisées s'imposent. D'une part, de façon très classique, on fera l'inventaire des gentilices impériaux en les faisant précéder de ceux qui ont pu marquer la fin de l'époque républicaine au Proche-Orient: *Pompeius* et *Antonius* paraissent inévitables, mais aussi ceux des premiers gouverneurs de Syrie les plus marquants. Cela peut mettre en évidence, selon les lieux, des moments précis ou des règnes plus ou moins favorables à l'intégration des notables indigènes; on tentera de proposer le cas échéant des explications politiques particulières. D'autre part, il convient d'étudier aussi chaque cité en particulier dans la longue durée, pour essayer d'y déceler une évolution particulière et faire ressortir la présence d'autres éléments que les citoyens pourvus de gentilices impériaux. Ce deuxième aspect ne sera qu'abordé rapidement ici, car il nécessiterait de longs développements et devrait prendre en compte aussi bien les colonies de Berytos, Héliopolis et Ptolémaïs qui ont pu fournir des contingents de citoyens venus s'installer ailleurs ultérieurement. On notera seulement que les gentilices impériaux regroupent 309 individus (en excluant les *Flavii* du Bas Empire), auxquels s'ajoutent 211 *Aurelii*, soit un total de 520 individus, contre 165 porteurs d'autres gentilices. Sans vouloir se livrer à des calculs statistiques toujours hasardeux, ces derniers représenteraient donc un peu plus de 24% des citoyens romains de Syrie et d'Arabie, chiffre très voisin du pourcentage obtenu en Asie, environ 27,5 %.

On doit commencer par l'examen des gentilices des *imperatores*, en suivant l'ordre chronologique depuis celui qui fut le créateur de la Syrie romaine, Pompée.

Les *Pompeii* sont rarissimes: un à Antioche, deux à Séleucie. On pourrait en ajouter un à Bostra

mais ce dernier est un *Ulpus Pompeius* où *Pompeius* joue le rôle d'un cognomen. Il est bien imprudent de tirer des conclusions de ces quelques attestations, mais je note tout de même que tous les trois viennent des deux grandes cités de Syrie du Nord qui furent au cœur de la province pompéienne de Syrie. Le phénomène mérite d'autant plus d'être souligné que l'une et l'autre ont livré peu de noms de citoyens romains: neuf au maximum à Séleucie (dont deux *Pompeii*), 47 à Antioche, ce qui est peu pour une cité si peuplée. On pourrait peut-être ajouter un *Pompeius Valens* à Gerasa, mais ce peut être un soldat étranger à la cité. Néanmoins, si c'était un Gerasénien de souche, la présence de ce gentilice ne serait pas sans intérêt puisque Gerasa, l'une des principales cités de la Décapole, appartient aussi à cette première Syrie romaine et que Pompée et ses légats œuvrèrent ardemment au relèvement des cités de la région.

Les légats qui gouvernèrent la Syrie dans les années suivant immédiatement le départ de Pompée, ainsi que ceux qui eurent en charge cette province avant la domination d'Antoine en Orient, sont plus difficiles à repérer, encore que l'on puisse peut-être signaler quelques familles dont la citoyenneté leur est due. Les *Aemilii*, qui pourraient devoir leur citoyenneté à M. Aemilius Scaurus (65-62), se rencontrent à Antioche, Gerasa et surtout Tripolis où c'est le gentilice d'une famille appartenant à l'ordre sénatorial au II^{ème} siècle; les trois cités firent partie de la Syrie pompéienne. On relève aussi quatre *Marcii* (un à Kafr, un à Zeugma, un à Antioche, un à Antarados) évoquant L. Marcus Philippus (61-60), qui releva Pella de Décapole. J'exclus les *Cornelii*, tous soldats, et

siècles, c'est probablement moins d'un millième des individus qui participent à l'enquête ! Cela doit donc pour le moins nous inciter à la prudence. D'autant que la comparaison avec les sondages contemporains, qui évaluent les sentiments d'une population de 50 millions de personnes en interrogeant un panel de 1000 individus, est trompeuse: les 1000 sont choisis pour être représentatifs. Nous sommes à peu près sûr que les 15000 que nous utilisons ne le sont pas et que le fait même de trouver leur nom gravé sur la pierre les désigne plutôt comme socialement favorisés. Il est vrai que cet aspect des choses est plutôt favorable à l'enquête menée ici.

donc sans rapport avec Cn. Cornelius Lentulus (59-58), ainsi qu'une unique Gabinia à Zeugma alors que l'on s'attendrait plutôt à trouver trace du passage d'Aulus Gabinius (57-55) à Canatha, qu'il refonda et qui porta l'épithète *Gabinia* dans sa titulature officielle. On est peut-être en terrain plus sûr avec les *Licinii* laissés par M. Licinius Crassus (54-53) lors de son gouvernement bien que l'un à Palmyre, l'autre à Émèse puissent difficilement être indigènes; il reste surtout un Licinius à Antioche, un autre à Laodicée du Liban, un encore à Apamée et un dernier à Arulis en Commagène (mais ce dernier peut être étranger). Quelques *Cassii* enfin rappellent le double passage de C. Cassius Longinus en Syrie, en 53-51 puis en 44-42, notamment ceux de Phénicie (Batroun et Sidon, plus un de provenance phénicienne indéterminée) et de la côte syrienne (Laodicée sur mer et Séleucie de Piérie). On sera évidemment plus réservé sur un *Cassius Samethus* du Hauran, au beau cognomen arabe.

Après l'invasion parthe des années 41-37, c'est Antoine qui fit figure de libérateur et de restaurateur de la Syrie romaine. Or, son passage se fait peu sentir dans l'onomastique régionale. En dehors d'un fort noyau d'*Antonii* à Héliopolis (16 individus), on ne relève que quelques *Antonii* isolés en Syrie, à Chalcis du Bélos, Apamée, Byblos, Sidon, Abila de Lysanias, Capitolias, Raphanée, plus deux autres à Antioche, sans compter quelques uns en Arabie, un à Hesbous et cinq à Bostra, dix sept individus au total. Seuls ces derniers font problème car ils ne peuvent remonter, sur place, à des familles ayant reçu la citoyenneté d'Antoine à Bostra même; il ne peut s'agir que d'immigrants récents. Les autres, trop isolés, ne peuvent guère nous éclairer. Tout au plus peut-on noter la présence d'*Antonii* dans des cités où l'on ne connaît presque aucun citoyen romain comme Chalcis du Bélos (quatre au total), Byblos (huit), Sidon (douze), Hesbous (le seul), Abila (quatre), Capitolias (neuf), Raphanée (cinq).

Avec les *Iulii* nous affrontons sans doute l'une des difficultés majeures de ce type d'analyse, puisque les porteurs de ce gentilice peuvent le devoir à Jules César, Auguste ou Caligula, ce qui étale sur près d'un siècle la période potentielle d'acquisition de la citoyenneté romaine. Certes, sur la

longue durée, cette incertitude pèse peu mais l'on doit se contenter d'une approximation: les *Iulii* syriens remontent au mieux à la fin de la République, plus probablement au temps d'Auguste ou de Caligula bien que très peu aient une origine assurée. Notons du moins que le nombre des *Iulii* est important (101 en excluant les *Iulii Aurelii* dont il sera question plus loin), ce qui nous place à une autre échelle que les gentilices évoqués précédemment. On mesure par là combien l'entrée des notables syriens dans la cité romaine se fait tardivement au début du Haut Empire, c'est-à-dire un demi-siècle plus tard qu'en Asie Mineure.

La répartition géographique des *Iulii* montre une grande dispersion à travers toute la Syrie (je réserve pour l'instant le cas de l'Arabie). On les rencontre aussi bien dans les grandes cités de la côte en Syrie du Nord, à Antioche (3), Séleucie (2) et Laodicée (2), que dans de petites cités de l'intérieur (Samosate, Zeugma, Cyrrhos, Béroia, Chalcis du Bélos) ou dans les cités de Phénicie (Arca, Tripolis, Byblos, Sidon, Tyr, Chalcis du Liban) et en Damascène. Mais deux cités concentrent un nombre remarquable de *Iulii*: Apamée (8) et Émèse (20). Je ne sais si l'on doit pousser l'analyse trop loin mais j'observe que, dans les deux cas, ce chiffre semble lié à la présence de familles de princes clients ayant obtenus la citoyenneté romaine sous Auguste. A Apamée, la célèbre inscription des thermes publiée par J.-P. Rey-Coquais⁷ a fait connaître le descendant du tétrarque Dexandros, originaire d'Apamée, grand-prêtre provincial de Syrie sous Auguste. Ce notable de l'époque de Trajan, L. Iulius Agrippa, ne mentionne pas la citoyenneté de Dexandros mais celle-ci est fort probable et explique son propre gentilice. D'autre part, les affranchis des tétrarques engendrent à leur tour d'autres descendances de *Iulii*, comme on le voit avec L. Iulius Agrippa lui-même dont cinq affranchis figurent parmi les *Iulii* d'Apamée. La situation est un peu semblable à Émèse où les membres de la famille de Sampsigeramos ont obtenu la cité romaine d'Auguste: leurs descendants et affranchis fournissent une part appréciable des

7. J.-P. Rey-Coquais, *AArchSyr* 23 (1973) 39-84 (= *AEP*, 1976, 679-686).

Iulii de la ville jusqu'à la descendance de Iulius Bassianus, Iulia Domna et les impératrices syriennes. Ce même cas de figure se retrouve, isolé, à Laodicée où une Iulia Bérénikè et son père T. Iulius descendent de Séleucos Ier; on note au passage que la mère est elle-même une Cassia, c'est-à-dire membre d'une famille entrée dès la fin de la République dans la citoyenneté romaine, pour autant qu'elle soit originaire de Syrie.

Il faut évidemment réserver une place à part aux *Iulii* de Syrie du Sud. Il ne peut s'agir de familles indigènes qui auraient reçu la cité romaine sous les premiers Julio-Claudiens, puisqu'à cette époque les villes et villages de la région appartiennent encore soit aux Hérodienens soit au royaume nabatéen. Si les Hérodienens reçurent bien la citoyenneté et furent des *Caii Iulii*, c'est beaucoup plus douteux pour les rois de Nabatène. Or, en dehors de deux cités qui n'appartinrent jamais aux Hérodienens, Adraha (2 *Iulii*) et Bostra (9 *Iulii* de cinq familles différentes), on rencontre des *Iulii* dans plusieurs villages qui se situent tous dans les anciens territoires hérodienens, intégrés à la province de Syrie en 92: trois à Shahba, future Philippopolis (Philippe l'Arabe et sa famille), et seize dans les villages de Batanée, du Hauran du Nord et du Trachôn. Cela oblige à admettre soit un mouvement d'émigration de la Syrie du Nord ou côtière vers la Syrie du Sud et l'Arabie après l'annexion de ces régions, soit l'installation de familles de vétérans originaires d'ailleurs, voire d'affranchis royaux. Le problème est identique pour des *Iulii* plus isolés à Pétra (2). La question est d'autant plus intéressante que cela fournirait la clef de l'origine des *Iulii* des Sabaoi, d'où est issu Philippe l'Arabe. Car, en dépit de tenaces légendes, rien ne prouve qu'il possède une origine indigène, arabe ou araméenne.

Avec les *Claudii* on se retrouve en terrain plus sûr, car mieux daté. De plus, une forte proportion des *Claudii* porte le *praenomen Tiberius*, ce qui nous rapporte avec une grande certitude au règne de Claude. Ils sont moins nombreux que les *Iulii* (44) et moins dispersés: Antioche (dix ne représentant guère que trois familles, une famille sénatoriale d'Antioche connue par six membres, une famille de Beshindleya, une autre de J. Sheikh Barakat), Séleucie (1), Hiérapolis (1), Émèse (3), Iabruda (1), Arados (1), Sidon (4), Tyr (1), Abila

de Lysanias (1), Zorava (4), Shaqqa-Maximianopolis (1), Canatha (6), Bostra (6), Philadelphie (1). On ne s'étonnera évidemment pas d'en trouver dans les grandes cités de Syrie du Nord et de Phénicie, encore que leur absence à Apamée tranche avec le bon nombre des *Iulii* et des *Flavii* dans cette cité. On relèvera avec plus d'intérêt leur présence à Émèse, qui est encore sous la domination des princes-clients. Plus intéressant encore, leur nombre à Canatha et dans les villages du Nord du Hauran (Zorava, Shaqqa) comme à Abila de Lysanias, qui se situent tous dans les états hérodienens pendant la plus grande partie du Ier siècle, sauf une courte interruption, entre la mort d'Agrippa Ier en 44 et l'installation d'Agrippa II en 51, c'est-à-dire précisément durant le règne de Claude. Or, les *Claudii* de Canatha appartiennent à des familles indigènes comme le prouvent leurs cognomina, *Natarèlos*, *Balsamios*, *Monimos* (comme *Thaimallas* et *Malikhô* à Émèse): il est donc probable que ces familles ont reçu la citoyenneté romaine pendant le bref intervalle où Canatha et les villages de la région ont été annexés à la province romaine de Syrie, entre 44 et 51. Ainsi, aussitôt l'annexion prononcée, des notables indigènes ont reçu la cité romaine de Claude, soucieux de promouvoir les éléments (citadins ou non) susceptibles de fournir un appui à l'administration romaine dans une région encore partiellement pacifiée: le retour à l'administration par client interposé après 51 prouve que l'on restait conscient à Rome des difficultés que posait cette région écartée et très faiblement hellénisée. Il faut cependant ajouter que certains de ces citoyens romains peuvent avoir été promus par le biais de l'armée: Ti. Claudius Natarèlos est un soldat, comme un *Claudius* de Zorava et, peut-être, les *Claudii* indigènes d'Émèsène.

Les *Claudii* de Bostra—attestés postérieurement à l'annexion— posent un problème d'une autre nature car la ville est restée nabatéenne jusqu'en 106. Il peut s'agir de notables de la partie nord du Hauran attirée par la nouvelle capitale provinciale, soit d'immigrants venus d'ailleurs pour profiter des distributions de terres effectuées dans la plaine comme il semble bien y en avoir eu dans le courant du II^e siècle.

Les *Flavii* sont plus nombreux (68), mais répartis différemment. Certes, on retrouve quelques cités

qui ont fourni des *Claudii* comme Antioche, Émèse, Bostra et les villages du Hauran, mais certaines apparaissent avec une bonne colonie de *Flavii* alors qu'elles ne comptaient pas ou peu de *Claudii*: Apamée, Philadelphie, Damas et Géraça où les *Flavii* sont les plus nombreux après les *Aurelii*. Il est tentant de mettre ces promotions en relation avec la guerre juive de 66-74, mais on ne sait comment. Les trois dernières bordent le théâtre des opérations et ont pu fournir des points d'appui aux troupes romaines. Mais les populations grecques d'Apamée et de Géraça d'une part, celles de Damas d'autre part ont adopté des attitudes opposées au sujet de leur propre communauté juive: alors qu'à Damas on massacrait 10500 juifs au gymnase⁸, Apamée et Géraça refusaient le pogrom et protégeaient la communauté, allant jusqu'à offrir une escorte à ceux qui voulaient quitter Géraça⁹. Les Géraçéniens avaient quelque mérite à cela car leur cité (ou plutôt la *chôra* proche) avait été dévastée par les Juifs au début de la guerre, en même temps que Philadelphie, Pella et Scythopolis¹⁰. Dans ces conditions, on se gardera de mettre l'octroi de la citoyenneté à des familles de quelques notables en relation directe avec l'attitude de la cité à l'égard des Juifs. A la rigueur, on pourrait comprendre que Vespasien récompensât des familles qui avaient évité que la guerre civile ne fût rage dans leur cité à cette occasion (mais à Apamée, Josèphe juge ce risque inexistant, car la communauté juive, très restreinte, ne pouvait se mesurer aux Grecs), mais cette explication ne tient pas pour Damas. Il vaut donc mieux admettre que ces cités avaient fourni aux troupes romaines une aide matérielle directe durant les opérations en Judée, ou sur le chemin vers la Judée, sans que l'on puisse préciser davantage. La même explication vaudrait alors pour les *Flavii* d'Antioche.

En revanche, les *Flavii* d'Émèse ont été créés lors de l'annexion de la principauté à l'Empire dans les années 72-78. Cette municipalisation s'est accompagnée, comme on l'a vu plus haut pour Canatha sous Claude, par l'octroi de la citoyenneté à quelques notables locaux: un Flavius Sampsigeramos est attesté dès 108.

Reste le cas, une fois encore, de Bostra et des villes et villages du Hauran qui ont fourni une vingtaine de *Flavii* qui semblent antérieurs au IV^eme

siècle. Il est difficile de trouver une explication satisfaisante puisque toute la région reste aux mains de princes clients, jusqu'en 92-93 pour le Nord, en 106 pour le Sud. A-t-on néanmoins accordé la citoyenneté à des individus qui avaient apporté une aide aux troupes? Il faudrait au moins trouver un exemple de citoyen romain dans l'un ou l'autre de ces état-client avant leur annexion, ce qui n'est pas le cas. Sinon, on en est réduit à l'explication par une immigration ultérieure ou par la descendance de soldats.

On pourrait négliger les *Cocceii* qui ne sont présents qu'en trois exemplaires à Philadelphie (deux) et Dionysias (un), auxquels s'ajoute un Cassius Cocceius à Séleucie de Piérie. Un si faible échantillon n'autorise guère de conclusions, mais il est à la mesure de la durée du règne de Nerva.

Les *Ulpii* sont moins nombreux qu'on pourrait l'espérer (33) et concentrés en deux secteurs privilégiés: Bostra et l'Arabie d'une part, Palmyre de l'autre (les autres *Ulpii* de Syrie sont négligeables). Aux cinq *Ulpii* de Bostra, on peut en ajouter quatre trouvés dans des villages du Hauran, deux à Canatha et trois à Géraça, plus un dans la lointaine Hégra et peut-être deux à Pétra, qui, bien que soldats, ont de bonnes chances d'être originaires de cette cité. On ne s'étonnera pas de cette promotion des notables indigènes de la nouvelle province par l'empereur qui réalisa l'annexion du royaume nabatéen. En revanche, Palmyre ne bénéficia d'aucune mesure particulière de la part de Trajan; or, on y rencontre dix *Ulpii*, appartenant à trois ou quatre familles. On ne peut que constater que le règne de Trajan marque le début du processus d'intégration des notables palmyréniens dans l'Empire (l'un d'entre eux entra dans l'ordre équestre) sans que ce privilège soit réservé à des soldats.

Les *Aelii*, à peine plus nombreux (35), doivent être répartis en trois catégories: les *Publii Aelii* qui tiennent leur citoyenneté d'Hadrien, les *Titi Aelii* qui la reçurent d'Antonin le Pieux, les autres enfin, avec un autre *praenomen* ou sans *praenomen*

8. *BJII*. 561.

9. *BJII*. 479-480.

10. *BJII*. 458.

attesté, qui peuvent la devoir à l'un ou à l'autre de ces empereurs. Les *Publii Aelii* fleurissent, par ordre décroissant d'occurrences, à Palmyre (7), Gerasa (4), Canatha (2) et Apamée (1). Le cas des Palmyréniens est le plus intéressant car plusieurs inscriptions sont datées: l'une de 118, une autre de 120, une troisième de 138, mettant en cause trois familles différentes et quatre individus; une quatrième a été datée du règne d'Hadrien mais c'est le nom même qui justifie la date proposée par l'éditeur. Les deux derniers *Publii Aelii* ne sont pas datés mais l'un d'entre eux apparaît comme un notable de haute volée, symposiarque des prêtres de Bel, et le second, militaire retraité, devint *duumvir* de la colonie. L'origine militaire de l'un des autres *Publii Aelii* est assurée puisque son nom se trouve sur un diplôme militaire de Dacie. Ce bref échantillon nous fait toucher du doigt le double moyen d'accès à la citoyenneté romaine des Palmyréniens comme de tant d'autres: la notabilité locale et l'armée. Une troisième voie se manifeste grâce aux *Publii Aelii* de Gerasa dont deux sont des affranchis impériaux, l'un au moins ayant fait souche localement puisque l'on mentionne son fils.

Les *Titi Aelii*, encore moins nombreux, se répartissent peu différemment: trois à Palmyre, deux dans le Hauran (Nemara et Sleim), un en Cyrrestique et le dernier à Daphné près d'Antioche. Dans un seul cas on devine l'origine de la citoyenneté: l'un des Palmyréniens commandait comme préfet une aile de cavalerie recrutée à Porolissum en Dacie.

Cette origine militaire se trouve confirmée pour plusieurs Palmyréniens servant en Dacie mais dont le prénom manque. Mais il est bien peu d'autres *Aelii*, mentionnés en Syrie ou Arabie, qui ne soient pas des soldats ou fonctionnaires de passage: un à Adraha, un à Émèse et un autre en Émésène, deux à Gerasa, un en Antiochène, un à Sia dans le Hauran. Si Hadrien et Antonin poursuivent la politique d'intégration des Syriens, ils le font avec prudence et c'est par l'armée que ceux-ci semblent obtenir ce privilège, plutôt que par le biais des magistratures municipales.

Laissant de côté provisoirement les *Aurelii*, on peut présenter rapidement les *Septimii*. On en rencontre peu en dehors de Palmyre: une femme

à Bostra, un athlète à Laodicée-sur-Mer, deux hommes de Tyr. Or, on s'attendrait à les trouver plus nombreux dans ces deux dernières cités en raison des bonnes relations qu'elles entretenaient avec Septime Sévère qu'elles avaient soutenu en 193 contre Pescennius Niger, ce qui leur valut à toutes deux d'être ravagées par les Maures avant d'être récompensées par Septime Sévère¹¹. A Palmyre enfin, on sait qu'Odeinath et sa famille étaient des *Septimii*: tous les autres *Septimii* qu'on y trouve, attestés au temps d'Odeinath et de Zénobie, sont des notables de la cité, civils ou militaires, qui ajoutèrent ce gentilice à *Iulius Aurelius* par courtoisie envers les princes de Palmyre. Une seule famille doit donc réellement sa citoyenneté romaine à Septime Sévère dans la ville, celle d'Odeinath lui-même¹².

Parmi les innombrables *Aurelii*, on aimerait pouvoir dégager ceux qui sont antérieurs à la *constitutio antoniniana* de 212. Certes, cinq figurent dans des inscriptions datées d'avant 212: Aurelius Mareas à Palmyre en 167, T. Aurelius Quirinalius à Mushennef vers 170-175 (mais c'est un centurion de la III^{ème} légion *Cyrenaica*), M. Aurelius Philippos à Gerasa entre 193 et 211, M. Aurelius Hiérax à Séleucie de Piérie en 203-4 et L. Aurelius Commodus Pompeianus d'Antioche, consul en 209. Peut-on en ajouter d'autres à coup sûr? En se fondant sur le prénom, on pourrait estimer que deux Palmyréniens doivent leur citoyenneté à Lucius Verus: L. Aurelius Heliodôros dans une inscription non datée, et L. Aurelius Barsamya dans une inscription datée de 239 mais où il apparaît comme un ancêtre mort depuis longtemps. Cette hypothèse me paraît d'autant plus vraisemblable que les *Aurelii* de Palmyre ne mentionnent jamais de prénom, à l'exception de ces deux-là et d'un Marcus de 216, M. Aurelius Belakabus, qui tient peut-être lui aussi à marquer qu'il possédait la cité romaine avant que celle-ci ne soit accordée à tous. Mais j'hésite à étendre cette observation à l'ensemble des *Aurelii* de Syrie et d'Arabie; quand bien même le ferait-on, on ne trouverait que 27 *Marci Aurelii* (y com-

11. Hérodien III, 3, 5.

12. D. Schlumberger, "Les gentilices romains des Palmyréniens", *BEO* 9 (1942-1943) 62-63.

pris celui de Palmyre), ce qui représente à peine 13% des 211 *Aurelii* recensés.

La géographie des mentions d' *Aurelii* en Syrie et en Arabie apportent davantage d'enseignements. La question n'est pas tellement de savoir si tous les Syriens ont reçu la citoyenneté romaine (car cela est peu douteux), que de savoir quels sont ceux qui en font état et pourquoi ils le font. D. Schlumberger a montré depuis longtemps qu'à Palmyre après 212 tous les Palmyréniens sont effectivement citoyens¹³ même lorsqu'ils ne le mentionnent pas: les mêmes individus font inscrire leur gentilice dans les textes de fondations de tombeaux gravés sur la façade extérieure du monument, mais le négligent sur la plaque de loculus, ce qui témoigne d'une volonté d'ostentation sur laquelle on reviendra; de même, le gentilice est presque systématiquement absent des textes religieux¹⁴. Il est vrai qu'à Palmyre la mention du gentilice était superfétatoire puisque tous les habitants étaient des *Iulii Aurelii* (même lorsque leur nom n'est donné que comme *Aurelius*: Iulius Aurelius Hermes est l'affranchi d'un Aurelius: *Inv.* IV, 13). D. Schlumberger a montré qu'après 212 aucun autre gentilice ne figurait dans les textes en dehors de *Septimius* au temps d'Odeinath¹⁵. Les Palmyréniens qui possédaient déjà le statut de citoyens romains abandonnèrent leurs anciens gentilices pour prendre celui de *Iulius Aurelius*: un texte en donne la preuve formelle puisqu'un Iulius Aurelius Malikhô est fils d' *Aelius*, petit-fils d' *Aelius Taimarsô* et arrière-petit-fils de P. *Aelius Obaianès*¹⁶.

La situation diffère dans les autres régions de Syrie où se répartissent 119 *Aurelii* lorsque l'on a enlevé les 92 *Iulii Aurelii* de Palmyre (ce qui illustre bien le déséquilibre de la documentation). Il me semble observer que les *Aurelii* sont d'autant plus prompts à se signaler comme tels que l'on se trouve vers le Sud ou l'Est, éloigné des grandes cités de Syrie du Nord ou de la côte. Certes, on rencontre quelques *Aurelii* dans toutes les cités de quelque importance ou non: Antioche (8), Laodicée (2), Chalcis du Bélos (3), Apamée (3), Émèse (3), Arados (2), Tyr (2), Damas (3), Canatha (4), Pétra (3), Capitolias (3), Bostra (9) et Gêrasa (18). Mais surtout, on n'en dénombre pas moins de 52 dans l'ensemble des villages et petites cités du Hauran

et de l'Hermon (y compris dans les villages qui furent érigés plus tard en Philippopolis et Maximianopolis). Un phénomène d'une telle ampleur ne peut être dû au seul fait du hasard des trouvailles, même si cette région de Syrie a fourni un nombre proportionnellement plus élevé d'inscriptions que le reste du pays. L'explication vaut à la rigueur pour Bostra et Gêrasa qui, malgré les chiffres élevés d' *Aurelii*, restent sans doute dans la norme des autres cités syriennes compte tenu de l'importance des découvertes d'inscriptions. Mais les habitants des campagnes hauranaises tenaient visiblement davantage que les autres à faire savoir qu'ils avaient acquis la citoyenneté romaine. Pourquoi? Il n'y a qu'à Palmyre qu'on ait manifesté autant d'ostentation; mais dans ce dernier cas, cela peut s'expliquer par la transformation de la ville en colonie et par le souci d'honorer la dynastie sévérienne: après tout, le *Iulius* qui précède *Aurelius* est un geste de courtoisie en l'honneur de Iulia Domna. Cette explication ne tient pas pour les villageois du Hauran. Ceux-ci jouissaient d'une grande autonomie vis à vis des cités voisines et s'auto-administraient, sans appartenir à une *chôra* civique. A cet avantage pratique répondait, avant 212, un inconvénient manifeste puisque les villageois ne pouvaient pas se prévaloir d'une citoyenneté locale, mis à part les quelques notables entrés dans les *boulai* locales. L'octroi de la cité romaine à des gens qui ne jouissaient pas d'une citoyenneté locale dut être ressenti comme un honneur si grand qu'on ne manqua pas d'en faire état.

Je ne sais si cette déduction est exacte et vérifiable. Mais elle doit être placée en regard d'une autre constatation que l'on fait à partir des listes de citoyens—tous gentilices confondus—que l'on

13. D. Schlumberger, "Les gentilices romains des Palmyréniens", *BEO* 9 (1942–1943) 54–55.

14. D. Schlumberger, "Les gentilices romains des Palmyréniens", *BEO* 9 (1942–1943) 56.

15. Un texte publié récemment (*RIP* 119) mentionne un T. *Aelius* Noarai en 251—ce qui constitue la seule exception à l'observation de D. Schlumberger—mais M. Gawlikowski a bien montré que cet individu avait dû mourir avant 212; la règle édictée par Schlumberger reste donc valable.

16. *Inv.* VII, 1 B corr. D. Schlumberger V, 61.

peut dresser pour chaque cité ou pour chaque district de Syrie. J'observe que les citoyens résidant dans des villages ne se trouvent pas partout, loin s'en faut: on les trouve fortement concentrés dans deux régions, l'Antiochène d'une part et l'ensemble du Hauran (en y englobant l'Hermon) d'autre part, alors que les exemples sont plus isolés en Emésène et Damascène. Ainsi des familles ayant la citoyenneté romaine résident en Antiochène à Pinar Bashi (*Aelii*), Qatura (*Aemilii*), Beshindleya (*Claudii*), Shambasar (*Iulii*), Meez (*Settia*), Bourdaqli (*Valerii*). La dispersion est encore plus grande dans le Hauran avec les *Aelii* de Sleim, les *Anni* de Mushennef et Shenireh, les *Claudii* de Zorava et de Shaqqa, les *Iulii* de Philippopolis, de Rimea, de Sur al-Leja, de Shaarah, de Kafr, de Sleim, de Mushennef, de Hebran, de Sheikh Meskin et de Yadudeh, les *Pontii* de Dhakir (dix membres connus), les *Sentii* de Shaqqa, les *Ulprii* d'Aerita et de Tarba, les *Valerii* de Zorava (je laisse de côté la totalité des *Flavii* suspects d'être tardifs). La dispersion des citoyens romains est donc un phénomène ancien dans la région et, dans les communautés villageoises, moins étendues que celles des cités, le fossé social entre ces notables à la fois riches (?) et citoyens d'une part, et la masse des autres villageois d'autre part, se trouvait comblé en 212, au moins sur le plan juridique, par l'octroi de la citoyenneté à tous: désormais chacun pouvait arborer un gentilice, et on ne s'en priva pas.

Le bilan de ce dépouillement provisoire peut sembler mince mais il ne prendra tout son intérêt que par comparaison avec les autres provinces de l'Empire. A titre provisoire, il me semble que l'on peut présenter plusieurs observations d'ensemble.

En premier lieu, la progression de la citoyenneté se fait, chronologiquement et géographiquement, à peu près comme on pouvait s'y attendre, mais avec quelques écarts symptomatiques. La courte période où la Syrie est déjà province sous la République n'engendre qu'une très faible intégration des notables: quelques *Pompeii*, *Antonii*, et peut-être *Cassii* et *Marcii*, tous dans les cités les plus en vue de Syrie du Nord. Il faut vraiment attendre Auguste pour que le processus d'intégration débute réellement. Encore a-t-on pu remarquer que ce furent d'abord les familles princières indigènes (grecque à Apamée et à Laodicée, mais arabe

à Émèse) qui en bénéficièrent, et que leurs descendants (avec leurs affranchis) fournissent un contingent appréciable de *Iulii*. Les autres semblent avoir souvent une origine militaire. Le règne de Claude marque de nouveaux progrès dans l'intégration, y compris à Émèse et Sidon, mais c'est la présence des *Claudii* de Canatha qui semble la plus originale: profitant des sept années d'annexion de la ville à la Syrie, Claude y accorda la citoyenneté à une poignée de notables. Les Flaviens furent plus avarés et récompensèrent ostensiblement quatre cités, Apamée, Damas, Géraza et Philadelphie, tandis qu'ils renouvelaient à Émèse la politique de Claude à Canatha en accordant la citoyenneté à une poignée de notables au moment de l'annexion de la ville. Avec le II^{ème} siècle, l'intégration gagne la nouvelle province d'Arabie, d'abord Bostra, Géraza et Pétra sous Trajan, Géraza, Canatha et Bostra sous Hadrien. L'évolution est semblable à Palmyre qui jusque là n'avait abrité que de rares *Iulii*, *Claudii* et *Flavii* promus par l'armée: Trajan et Hadrien y répandent de façon sensible la citoyenneté romaine. Le mouvement s'est peut-être poursuivi sous Antonin bien que cela reste impossible à démontrer. Mais le mouvement d'intégration semble rapidement stoppé: si quelques notables isolés peuvent recevoir ce privilège de Lucius Verus et de Marc Aurèle, Septime Sévère se montre franchement pingre en la matière, même dans deux cités qui ont souffert terriblement d'avoir pris parti pour lui contre Pescennius Niger, Laodicée et Tyr.

Au total, —et ce sera ma seconde observation de conclusion— le nombre de citoyens romains avant 212 reste très faible dans les cités de Syrie et d'Arabie. D'une part, de nombreuses cités, certes modestes, n'ont livré le nom d'aucun citoyen romain (Gabala, Épiphanéa, Larissa de l'Oronte, Césarée de Philippe, Médaba, Rabbamoba, Charakmoba, Aila), d'autres n'en comportent que de très rares, entre un et cinq, y compris des cités d'une certaine importance comme Samosate, Béroia, Cyrros, Arados ou Tyr. On peut certes expliquer le phénomène par la très inégale répartition des inscriptions en Syrie, les hasards de la prospection et les lacunes de mes propres dépouillements. J'observe cependant que les magistrats civiques des cités de Syrie et d'Arabie obtiennent rarement la citoyenneté romaine. On ne peut ici arguer du

trop petit nombre de texte. Dans une étude que je conduis actuellement sur la vie civique dans ces provinces, il apparaît que pratiquement toutes les cités connues ont livré des inscriptions mentionnant des magistrats ou liturges, y compris les plus petites, celles dont je soulignais plus haut que l'on n'y connaissait aucun citoyen romain. Or, dans la foule des magistrats et liturges, les citoyens romains sont peu nombreux, même dans les cités de Syrie du Nord et de la côte: dans les listes utilisées pour cette étude, ils sont au nombre de 33, dont 24 viennent en nombre à peu près égal de Bostra, Géraza et Palmyre. Rapportés au nombre total de magistrats municipaux, prêtres civiques ou évergètes connus par les textes, on a pu montrer qu'en Arabie magistrats ou bouleutes élevés au rang de citoyens romains étaient l'exception¹⁷. En d'autres termes, l'intégration des notables civiques dans le corps des citoyens romains, phénomène qui est pratiquement achevé dans les provinces égéennes au milieu du II^e siècle, n'est que faiblement réalisé en Syrie et à peine esquissé en Arabie. Si les raisons sont faciles à deviner pour cette dernière province, peu hellénisée et entrée tardivement dans l'Empire, elles sont moins évidentes pour la Syrie et notamment pour la Syrie du Nord et la Phénicie. Il vaudra la peine d'en mesurer exactement les termes lorsque l'enquête sur la vie civique sera terminée.

Une troisième observation enfin me paraît digne d'intérêt. J'ai fait remarquer combien il y avait de *Iulii*, de *Claudii*, de *Flavii*, sans parler des nombreux gentilices non impériaux, dans la Syrie du Sud, aussi bien celle qu'administrèrent les Hérodiens jusqu'en 92-93 que dans celle qui resta nabatéenne jusqu'en 106. Ce phénomène ne peut s'expliquer, à quelques *Claudii* près (Canatha), sans une forte immigration dans ces régions. Or nous devinons encore mal les conditions d'installation de ces individus: vétérans? colons lotis dans la région? Il faudra une étude plus poussée des vétérans de Syrie pour y voir plus clair. L'analyse des cognomina montre à première vue un mélange assez équilibré de noms sémitiques (comme chez les *Pontii* de Dhakir), grecs et latins (ceux-ci, des plus banaux). Cela confirme donc un enracinement local ancien au moins pour une partie des familles. D'autre part, des études archéologiques viennent d'être

lancées pour mettre en évidence les phénomènes de cadastration et, éventuellement, de lotissements coloniaux en Syrie. Il sera intéressant de mettre les résultats en parallèle avec la répartition de ces familles romaines installées dans des villages du Hauran ou de l'Antiochène. Peut-être déceler-t-on, sinon l'origine de ces familles, du moins leur date d'installation et les conditions de celles-ci. L'onomastique et la prosopographie montrent ici leurs limites et appellent à l'aide les ressources de l'archéologie; du moins ont-elles permis un premier défrichage.

M. Sartre

Université François-Rabelais (Tours)
Maison de l'Orient (Lyon)

17. Cf. mes remarques *Studies in History and Archaeology of Jordan IV*, 327-329.

CITOYENNETE ROMAINE DANS LES PROVINCES DE SYRIE ET D'ARABIE

Cité	Non imp.	Pom.	Ant.	Iul.	Cl.	Fl.	Ulp.	Ael.	Aur. praen.	Sept.	Aur. ss pr.
Abila Lysanias	1		1		1	1					
Adraha	1			2		1		1			
Alexandrie Iss.											1 ?
Antioche	16	1	1	3	10	6	1	2	2		5
Apamée	9		1	8		5		1			3
Arados					1						1
Balaneia	1										
Beroé	1			1							
Bostra	6		4	9	6	5	6			1	9
Byblos	5		1	2							
Canatha	1			1	6		2	3	1		3
Capitolias	3		1	2		1					2
Césarée Arca	1			1							
Césarée Pan.	1										
Chalcis Belos	1		1	1							1
Chalcis Liban	1			1							
Cyrrhos	3						1	1			
Damas	3			4		3	1		2	1	
Dionysias	1										
Dolichè										1	
Emèse	6			20	3	4		2	3		
Gerasa	9	1 ?		2		15	3	8	12	8	
Hauran villages	23		1	17	5	16	4	3	2	38	
Hégra							1				
Hesbous			1								
Hierapolis	2			1	1						
Iabruda					1						
Laodicée Liban	1										
Laodicée mer	2			2					1	1	
Maximianopolis	1				1					1	

Palmyre	6	1	2	3	2	11	14	3?	13	100
Petra				2			2			3
Phénicie indét.	2					1				1
Philadelphie	4				1	4				1
Philippopolis	1			3						1
Raphanée	4		1							
Rhosos	1									
Samosate				2		1				
Séleucie	3	2		2	1	2				
Sidon	1		1	5	4	1				
Syrie indéterm.	6		1	2		1			1	
Tripolis	4			3						1
Tyr				1	1				1	2
Zeugma	9			3						
Zorava	1				3	2				2
TOTAL¹	165	4	17	103	43	70	33	35	27	184
%	24%	0,4%	2,5%	14,8%	6,5%	10%	4,8%	5,1%	cf. Aur.	30,8%
ASIE	1845	59	172	552	977	556	136	415	13	1967
%	27,5%	0,8%	2,5%	8,2%	14,6%	8,3%	2,3%	6,2%	0,2%	29,4%

1. Le total ne coïncide pas exactement avec chaque colonne car il subsiste des villages non répertoriés e Maximianopolis, Philippopolis et Zorava apparaissent aussi dans la ligne Hauran.